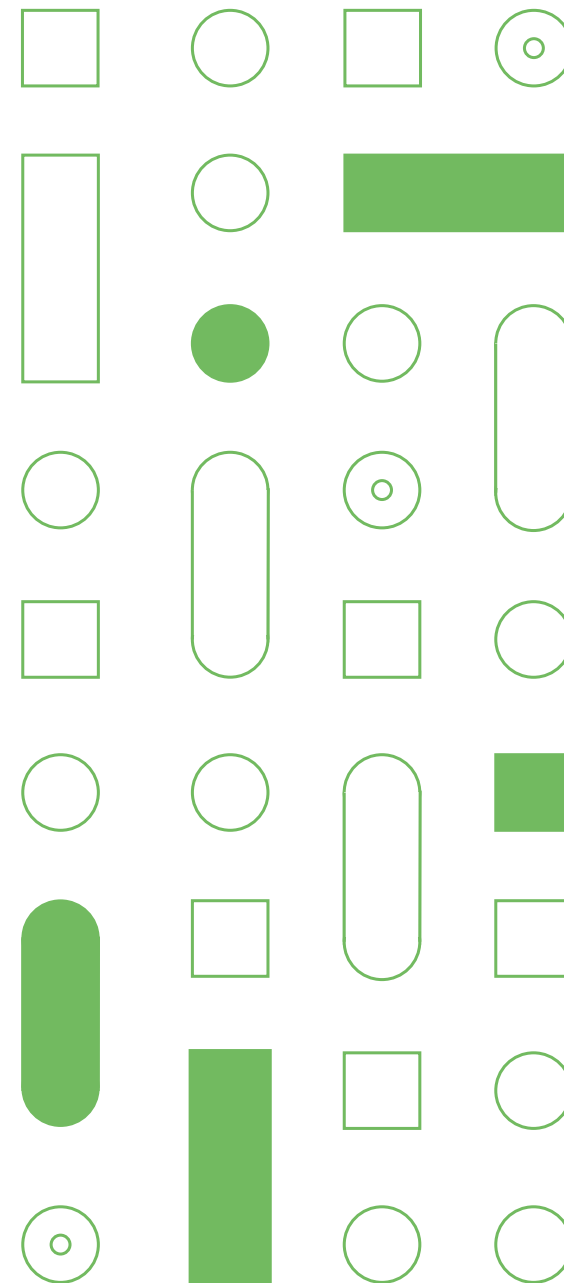


GUIDE DE COMPARAISON DES LABELS, NORMES ET RÉFÉRENTIELS DE CERTIFICATION



Auditeur freelance pour une entreprise de certification internationale



9001



14001



Consultant pour la mise en place de systèmes et de procédures pour être certifier/labelliser



9001



14001



27001



Chargé de cours sur les certifications/labels liés au développement durable à la HEIG-VD et sur les systèmes de contrôles internes pour la HEG-GE.

□ Comment aider un/e directeur/trice de PME à identifier le certificat et le label qui correspond à son activité, à son besoin, à ses aspirations?

○ **Attentes externes**

- Les grands groupes ont des demandes hétérogènes
- Les marchés publics ont leurs tables
- Les pratiques des entités de financement

○ **Attentes internes**

- Quel type de certificat/label me parle?
- Comment le label/certificat est-il développé?
- Puis-je participer à l'évolution du label/certificat?

□ Comment lier/intégrer/faire évoluer les Critères d'adhésion à APRÈS-GE (degré de respect des principes de l'économie sociale et solidaire (ESS), par rapport aux labels actuels?

NORMES ET LABELS ANALYSÉS

- Les normes et labels (référentiels) analysés ont été identifiés par APRÈS comme étant les plus connus ou les plus pertinents pour les membres genevois de l'Economie sociale et solidaire (ESS) :

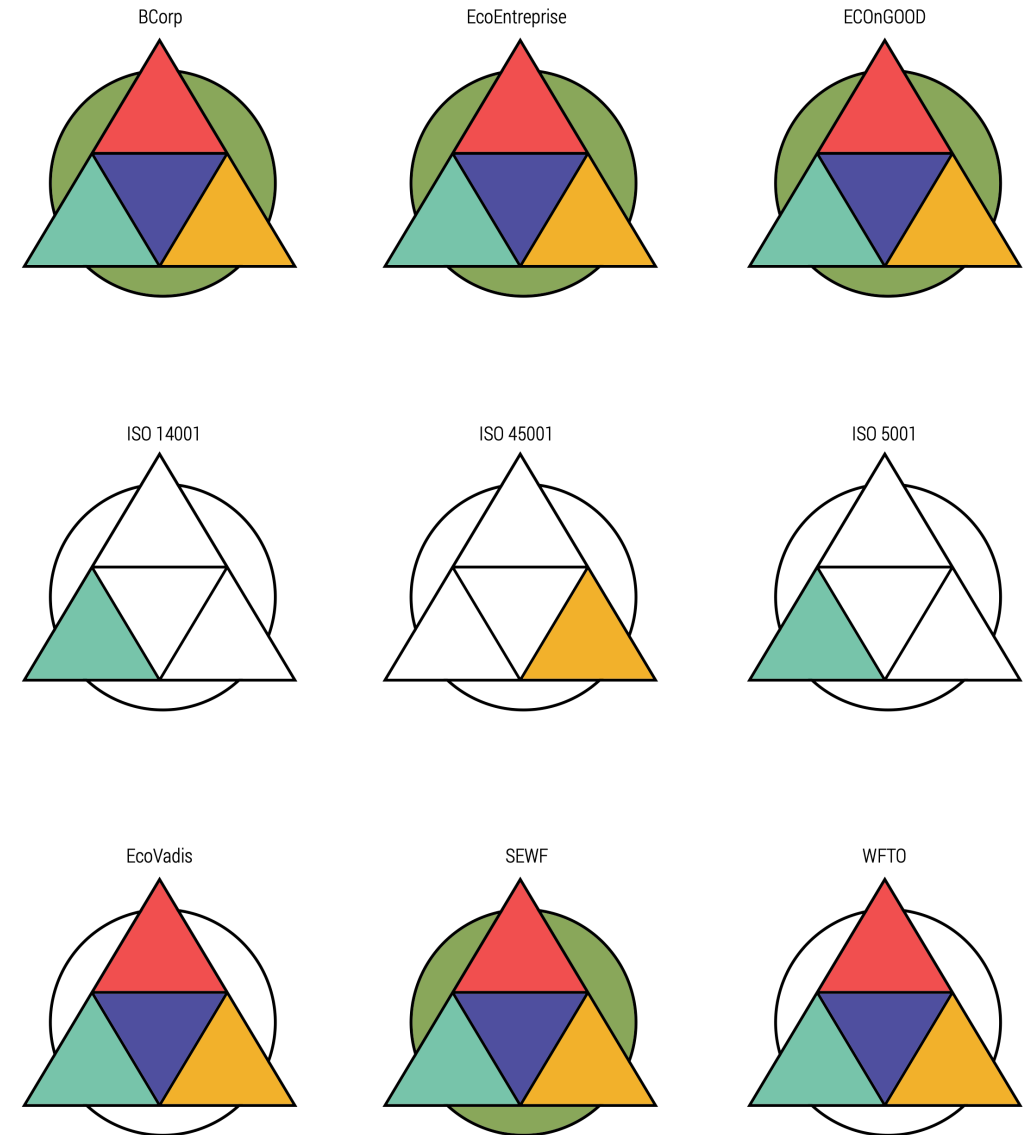
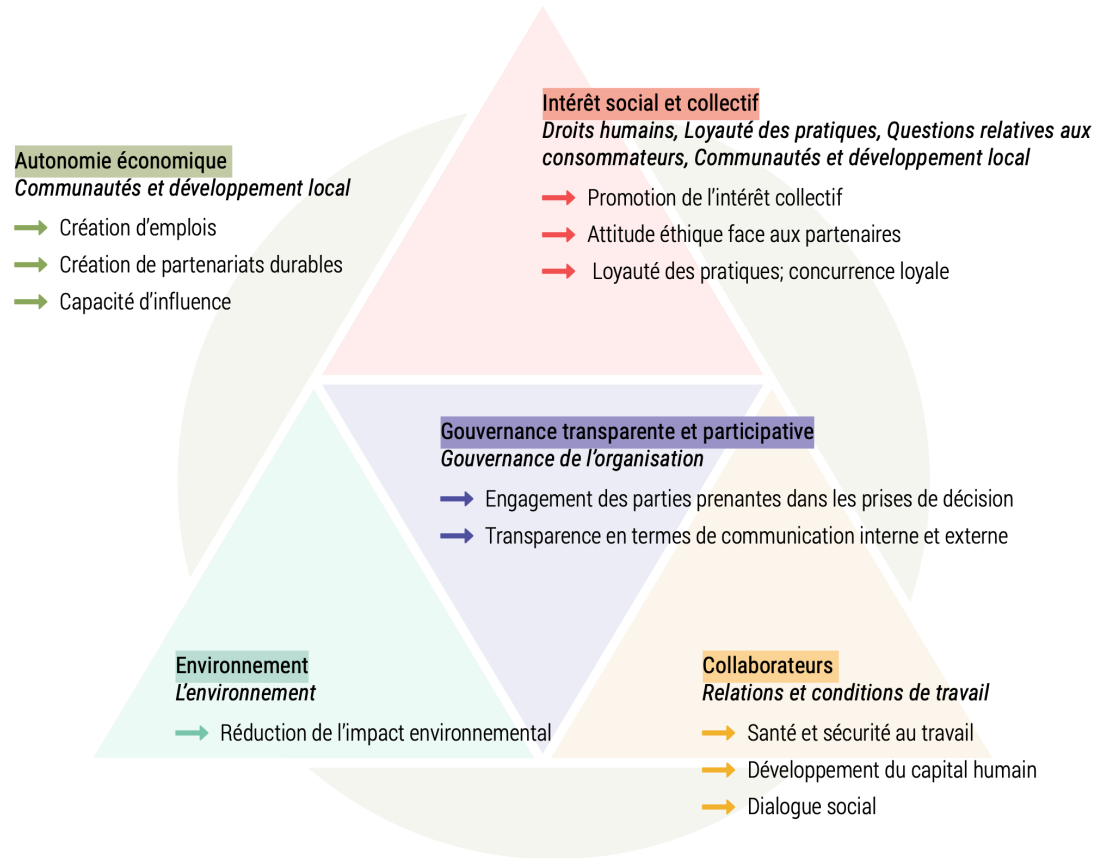


COMPARATIF DES RÉFÉRENTIELS

1) LE PÉRIMÈTRE DES RÉFÉRENTIELS ET CORRESPONDANCE DES RÉFÉRENTIELS

LE PÉRIMÈTRE DES RÉFÉRENTIELS

Sur la base du socle commun ISO 26000: 2010
(Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale)



CORRESPONDANCE: ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ADAPTATION



a) le respect de l'environnement

Auto-évaluation selon les points suivants :

- dispositif de gestion des déchets
- mesures de réduction de la consommation d'énergie
- mesures de réduction de la consommation des ressources naturelles (eau, matières premières)
- dispositif de promotion de la mobilité douce
- utilisation des énergies renouvelables
- dispositif en matière de réduction d'émissions de CO2
- *certification environnementale (label): dans questionnaire à titre informatif, ne figure pas dans les points recommandés*



Social Enterprise
World Forum "SEWF" ^

1. Objectif: existe pour résoudre un problème social ou environnemental

0 points: Business conventionnel. Non créé pour résoudre un problème social ou environnemental. (Non éligible à la vérification)

1 point: Existe pour résoudre un problème social ou environnemental. L'objectif social ou environnemental est communiqué publiquement en ligne. Prévoit de mettre à jour les documents régissant pour inclure l'objectif.

2 points: Existe pour résoudre un problème social ou environnemental. L'objectif social ou environnemental est communiqué publiquement en ligne et est inclus dans les documents régissant.

3 points: Existe pour résoudre un problème social ou environnemental. L'objectif social ou environnemental est communiqué publiquement en ligne et est inclus dans les documents régissant. Surveille l'impact lié à l'objectif.

4 points: Existe pour résoudre un problème social ou environnemental. L'objectif social ou environnemental est communiqué publiquement en ligne et est inclus dans les documents régissant. Les moniteurs et les rapports publiquement rapportent un impact lié à l'objectif.

- Quels sont les effets environnementaux négatifs de la production ou des processus de travail de l'entreprise ?

En particulier, les catégories définies d'effets standard suivantes ainsi que leurs déclencheurs doivent être pris en compte :

- Émissions néfastes sur le plan climatique (CO2, N2O, CH4, ...).
- Particules et émissions inorganiques.
- Émissions de chlorofluorocarbones (appauvrissement de la couche d'ozone).
- Émissions contribuant à l'acidification (NOx, SOx, CO2).
- Émissions favorisant la formation photochimique de l'ozone (composés organiques, NOx, SOx).
- Rayonnements ionisants.
- Émission ou utilisation de substances toxiques.
- Fertilisation en agriculture (eutrophisation).
- L'utilisation des terres.
- Consommation d'eau et de minéraux (épuisement des ressources).

Quelles sont les données collectées et publiées sur les impacts environnementaux - émissions, bruits, déchets, biens de consommation, consommation d'énergie, d'eau et d'électricité pertinentes dans l'entreprise concernée (comptes environnementaux) ?



Switzerland

CORRESPONDANCE: ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ADAPTATION



14001

6.1.2 Aspects environnementaux

Dans le domaine d'application défini du système de management environnemental, l'organisme doit déterminer les aspects environnementaux de ses activités, produits et services qu'il a les moyens de maîtriser et ceux sur lesquels il a les moyens d'avoir une influence, ainsi que leurs impacts environnementaux associés, dans une perspective de cycle de vie.

Lors de la détermination des aspects environnementaux, l'organisme doit prendre en compte:

- a) tout changement, y compris les évolutions nouvelles ou planifiées et les activités, produits et services nouveaux ou modifiés;
- b) les conditions anormales et les situations d'urgence raisonnablement prévisibles.

L'organisme doit déterminer quels aspects ont ou peuvent avoir un impact environnemental significatif, c'est-à-dire les aspects environnementaux significatifs, au moyen de critères établis.

L'organisme doit communiquer ses aspects environnementaux significatifs aux différents niveaux et fonctions de l'organisme, de façon appropriée.

L'organisme doit tenir à jour des informations documentées sur:

- ses aspects environnementaux et les impacts environnementaux associés;
- ses critères utilisés pour déterminer les aspects environnementaux significatifs;
- ses aspects environnementaux significatifs.



50001

6.3 Revue énergétique

L'organisme doit élaborer et réaliser une revue énergétique.

Pour élaborer sa revue énergétique, l'organisme doit:

- a) analyser les usages et la consommation énergétiques à partir de mesures et d'autres données, c'est-à-dire:
 - 1) identifier les types actuels d'énergie (voir [3.5.1](#));
 - 2) évaluer les usages et les consommations énergétiques passés et actuels;
- b) identifier, d'après l'analyse, les usages énergétiques significatifs (voir [3.5.6](#));
- c) pour chaque usage énergétique significatif:
 - 1) déterminer les facteurs pertinents;
 - 2) déterminer la performance énergétique actuelle;
 - 3) identifier la(les) personne(s) effectuant un travail sous son contrôle qui influence ou a une incidence sur les usages énergétiques significatifs;
- d) déterminer et hiérarchiser les potentiels d'amélioration de la performance énergétique;
- e) estimer les usages et la consommation énergétiques futurs.

La revue énergétique doit être actualisée à intervalles définis, ainsi qu'après toute modification majeure des installations, équipements, systèmes ou procédés consommateurs d'énergie.

L'organisme doit tenir à jour, sous forme d'informations documentées (voir [7.5](#)), les méthodes et critères utilisés pour élaborer la revue énergétique, et doit conserver des informations documentées relatives aux résultats de cette revue.

CORRESPONDANCE: ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ADAPTATION



Gestion environnementale

Normes de construction écologique

Amélioration des installations avec le propriétaire

Systèmes de management environnemental

Certification environnementale des produits

Etude d'impact environnemental et conception de produit

Systèmes de management environnemental

EN SAVOIR PLUS COMMENTAIRES

Votre entreprise dispose-t-elle d'un système de management environnemental (SME) couvrant la production de déchets, la consommation d'énergie, la consommation d'eau et les émissions carbone, qui comprend l'un des éléments suivants?

L'option 3 ne peut être choisie que si l'option 2 s'applique.

- Politique formelle comprenant l'engagement environnemental de notre entreprise
- Évaluation de l'impact environnemental des activités commerciales de notre entreprise
- Objectifs énoncés et cibles quantifiables pour les aspects environnementaux des activités de notre entreprise
- Nous n'avons pas de système de management environnemental

Points obtenus: 0.67 sur 2.00

SUIVANT

Énergie renouvelable ou à combustion plus propre

- Modèle d'affaires à impact

MODELES D'AFFAIRES À IMPACT

0.0

Cette section MAI s'applique si les produits/services de votre entreprise réduisent les émissions de GES à travers la fourniture d'une énergie renouvelable ou à combustion plus propre (par ex., fabricants/installateurs de panneaux solaires, véhicules hybrides, produits auto-alimentés par énergie renouvelable).

Caractéristiques du produit



Types d'énergie renouvelable



Certification de compensation carbone



Suivi des métriques environnementales



Revenus générés



Gestion de l'énergie à combustion renouvelable/propre



Énergie renouvelable innovante/à combustion plus propre



Suivi des métriques environnementales

EN SAVOIR PLUS COMMENTAIRES

Parmi les mesures environnementales suivantes, lesquelles votre entreprise suit-elle en ce qui concerne l'impact environnemental de votre produit ou service ?

Il vous sera demandé d'indiquer chaque mesure environnementale sélectionnée

- CO2 économisé / compensé par produit / service (tonnes métriques)
- Litres d'eau économisés / compensés par produit / service
- kWh généré d'une alternative plus propre
- Tonnes métriques de déchets sauvés de la mise en décharge ou de l'incinération
- Aucune de ces réponses

Points disponibles: 0.00

SUIVANT

CORRESPONDANCE: ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ADAPTATION



92% Section D. Environnement [Option A] > 86% Chapitre D.17. Emissions, pollutions et autres nuisances

* Par Développement durable (DD) et Responsabilité sociétale (RSE) sont concernés tous les enjeux liés aux thèmes suivants:
- DD: environnement, social/santé/sécurité, économie
- RSE : engagement sociétal, droits de l'Homme, relations et conditions de travail, environnement, bonnes pratiques des affaires, questions relatives aux consommateurs (selon lignes directrices ISO 26000)

Titre	Date	Progression	Nombre	Statut	Info
D.17 Emissions, pollutions et autres nuisances	14/11/2024	86%	8	✓	
Identification des émissions dans l'environnement, pollutions et autres nuisances					
D.17.1 Les émissions significatives dans l'environnement et les autres nuisances de votre Organisation ont-elles été identifiées ? <i>Emissions: p. ex. eaux usées, déchets, émissions atmosphériques, pollution du sol, etc.). Nuisances: p. ex. bruit, odeurs, etc.</i>	25/08/2023	90%	1 0%	✓	60 %
Identification des activités générant émissions dans l'environnement, pollutions et autres nuisances					
D.17.2 Les activités et équipements générant des émissions dans l'environnement et/ou des nuisances ont-elles été identifiées ? <i>Activités et équipements: p. ex. climatisations, véhicules, machines de production, etc. Emissions: p. ex. eaux usées, déchets, émissions atmosphériques, pollution du sol, etc.). Nuisances: p. ex. bruit, odeurs, etc.</i>	25/08/2023	90%	1 0%	✓	60 %
Responsabilités					
D.17.3 Les responsabilités pour la maîtrise, l'optimisation et le suivi des activités et des équipements générant des émissions dans l'environnement ou des nuisances sont-elles bien définies et connues au sein de votre Organisation ? <i>Activités et équipements: p. ex. climatisations, véhicules, machines de production, etc. Emissions: p. ex. eaux usées, déchets, émissions atmosphériques, pollution du sol, etc.). Nuisances: p. ex. bruit, odeurs, etc.</i>	14/11/2024	75%	1 60%	✓	60 %

D. Environnement [Option A] / D.17. Emissions, pollutions et autres nuisances

90% D.17.1 Identification des émissions dans l'environnement, pollutions et autres nuisances

Les émissions significatives dans l'environnement et les autres nuisances de votre Organisation ont-elles été identifiées ?

*Emissions: p. ex. eaux usées, déchets, émissions atmosphériques, pollution du sol, etc.).
Nuisances: p. ex. bruit, odeurs, etc.*

✓ OK

Evaluation

Valeur 90 %

0 50 100

Responsable Commentaires / Justification

Critères d'évaluation

0 % Non

40 % En partie et/ou de manière irrégulière

60 % Oui, systématiquement dans tous les sites et processus, dans les conditions d'exploitation normales, anormales (= particulières) et accidentelles.

100 % Oui. De plus, elle sont régulièrement suivies et passées en revue.

Pertinence de la question

Valeur 60 %

NA 100

CORRESPONDANCE: ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ADAPTATION

10 Climate Action and Protection of the Environment



COMPLIANCE CRITERIA



Achieved by
Applicable to

10.1 Policy Reporting: Your organisation works to understand the impact of your operations on the environment. Specifically, you have

- An assessment of the impact of your organisation's production and operational activities on the environment.
- An assessment of all waste that is generated in the operations – solid, liquid and gaseous.
- An assessment of the existing environmental laws in your country and its relevance to the waste being generated.
- An assessment of what needs to be done to (a) reduce the waste generated; and (b) treat the generated waste to reduce its harmful effects.

You have a policy document which describes

- Your intention to support Principle 10

- The actions you plan to take to do this in a time frame that is right for you.
- The resources available or accessible to support your action plan.
- If you are a buyer or importer, what you are doing to support your supply chain partners to deal with the impact of your operations on climate change.
- Your position with regard to GMOs.
- Your commitment to comply with legal environmental requirements in your country.

You report on actions taken in your SAR improvement plan.

✓ **Mandatory** all members

10.2 Reduce-Reuse-Recycle: a) You aim to reduce, reuse and recycle waste including waste water. b) Your disposal practices do not pose health or safety risks to producers, workers, other people or natural ecosystems. c) Plastic waste is not left on the land or thrown into waterways but disposed of responsibly.

✓ **Continuous Improvement** all members

10.3 Conservation, Biodiversity, Protection of Forests and other Natural Ecosystems:

- You avoid producing or trading in products that come from degraded eco-systems or forests.
- If you are located in a forested neighbourhood, you make efforts to discover their status and the status of other natural eco-systems and advocate for their conservation and to reduce conversion of these to agricultural land or other land use.

✓ **Continuous Improvement** all members

10.4 Adapting agricultural practices to climate change: If you are an agricultural producer or work with agricultural producers, you encourage

- Good management practices and adopt measures to mitigate climate change.
- Traditional agricultural practices that minimise harm to the environment, traditional knowledge and sustainable practices.
- Agro-ecological practices, transformation that support organic, sustainable production.
- Technical innovations that respect different cultural lifestyles, e.g. the use of land, diversification of crops and varieties (including disease resistant crops), biological pest control, use of rainwater, renewable energy sources etc and their costs and benefits are shared.

✓ **Continuous Improvement** all members

10.5 Product Design and Packaging: a) Raw materials, ingredients, components and elements of FT products or such materials required for FT Services are from sustainable, socially responsible sources or made from recycled materials wherever possible. b) Products are designed and packaged to be as readily recyclable, compostable or biodegradable as possible. Use of non-recycled plastic is minimised.

✓ **Continuous Improvement** all members

10.6 Learning Together: You work together with your partners, respecting the cultural characteristics of the producers, to identify, and then implement, measures to mitigate and adapt to climate change and minimise environmental impacts.

✓ **Continuous Improvement** all members



**GUARANTEED
FAIR TRADE**

COMPARATIF DES RÉFÉRENTIELS

2) LA STRUCTURE DES RÉFÉRENTIELS

1. Visibilité/Reconnaissance du référentiel

- À quel point est-ce que le référentiel est connu et reconnu par les PME ou par les principaux clients en Suisse-Romande?

2. Exhaustivité de la démarche

- Mission protégée; une protection de la mission de l'entreprise liée à la RSE est requise dans le schéma de labellisation ou de certification.
- Exhaustivité des attentes; le niveau de détail des informations requises par le référentiel pour évaluer l'organisation.

3. Création, développement, révision du label ou de la norme

- Indépendance statutaire; les relations entre l'entité qui développe le label ou la norme et les entités qui labellise ou certifie, ainsi qu'avec le fournisseur de conseils pour la certification.
- Indépendance et représentativité des experts qui développent le label ou la norme
- Consultation ouverte; le niveau d'ouverture à une consultation ouverte et publique, lors du développement ou de la modification du référentiel
- Approbation par consensus; les travaux sont censés être menés de manière consensuelle et impartiale, sans privilégier une partie par rapport à une autre.

4. Facilité d'implémentation

- La capacité d'une organisation à répondre aux attentes du référentiel : est-ce que le référentiel est public ou payant? Existe-t-il des outils pour développer les éléments attendus (p.ex. plateforme web), est-il nécessaire de ressources externes (consultants) pour répondre aux attentes?

5. Processus de vérification

- Indépendance de l'entité vérificatrice;
- Fréquence des contrôles; Une vérification périodique permet de réduire les risques « d'oubli » des dispositions prises pour obtenir le label ou la certification.

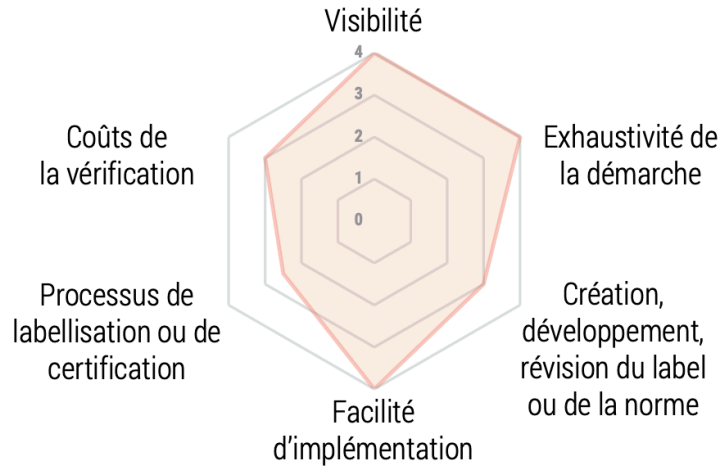
6. Coûts de certification

- Le coût annuel défini pour obtenir et garder le label ou la certification (sans le coût potentiel de consultants pour accompagner la démarche)

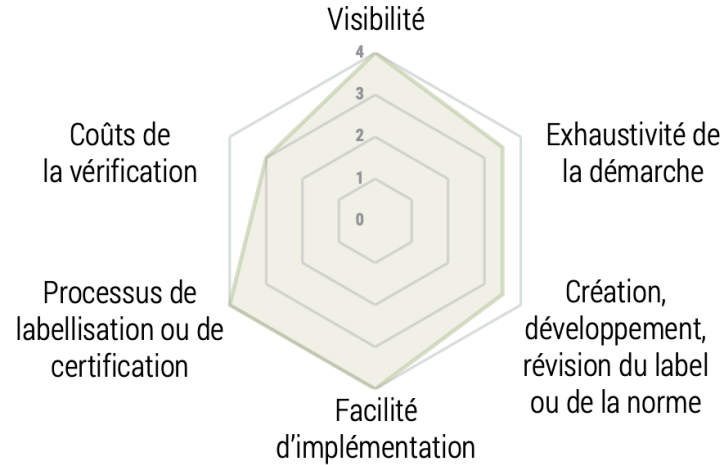
- Un barème de notation de 1 à 4 a été défini sur la base de ces critères, avec une auto-évaluation des principaux référentiels utilisés en Suisse-Romande

EVALUATION

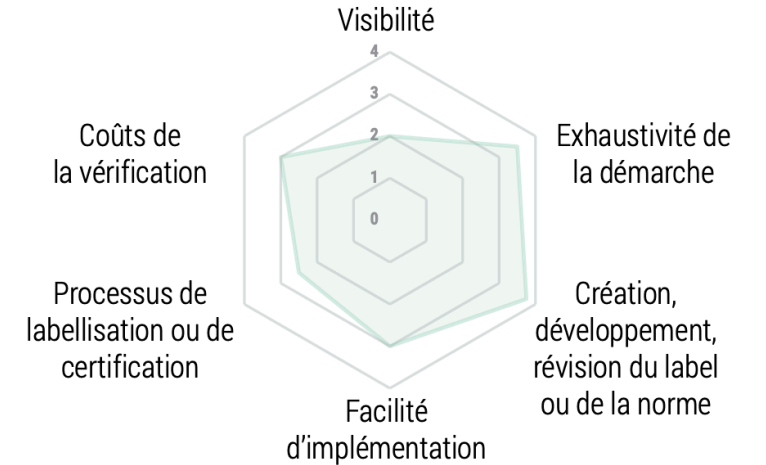
BCorp



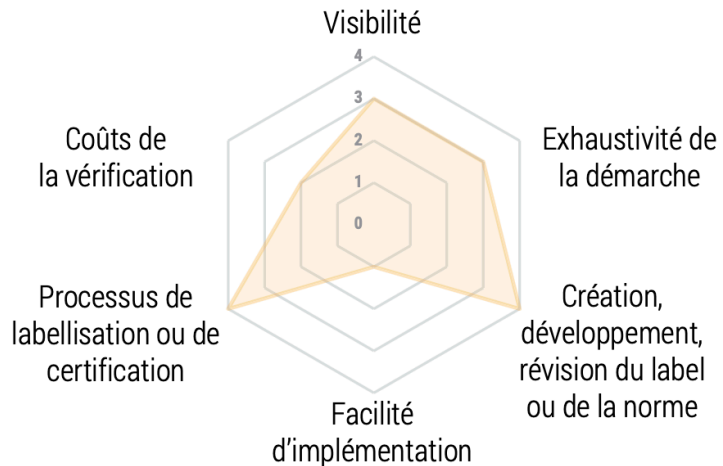
EcoEntreprise



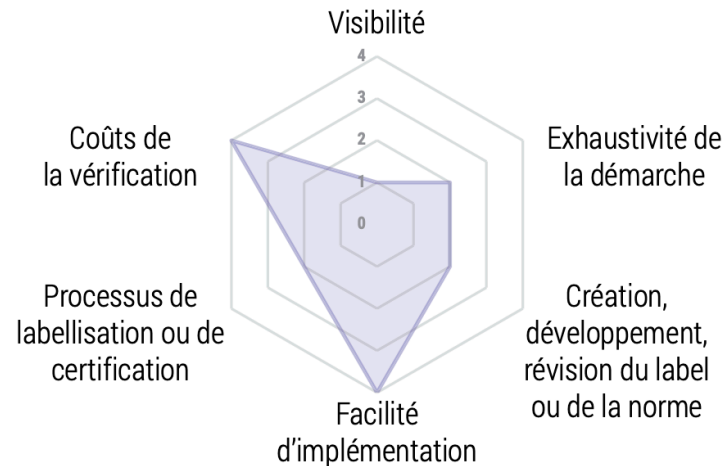
ECONGOOD



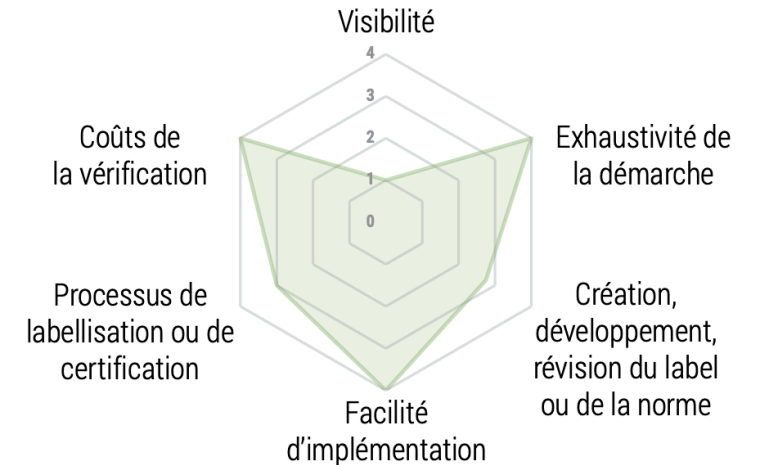
ISO (14001, 45001 ou 50001)



SEWF



WFTO



INTÉRÊT DES COMMENTAIRES

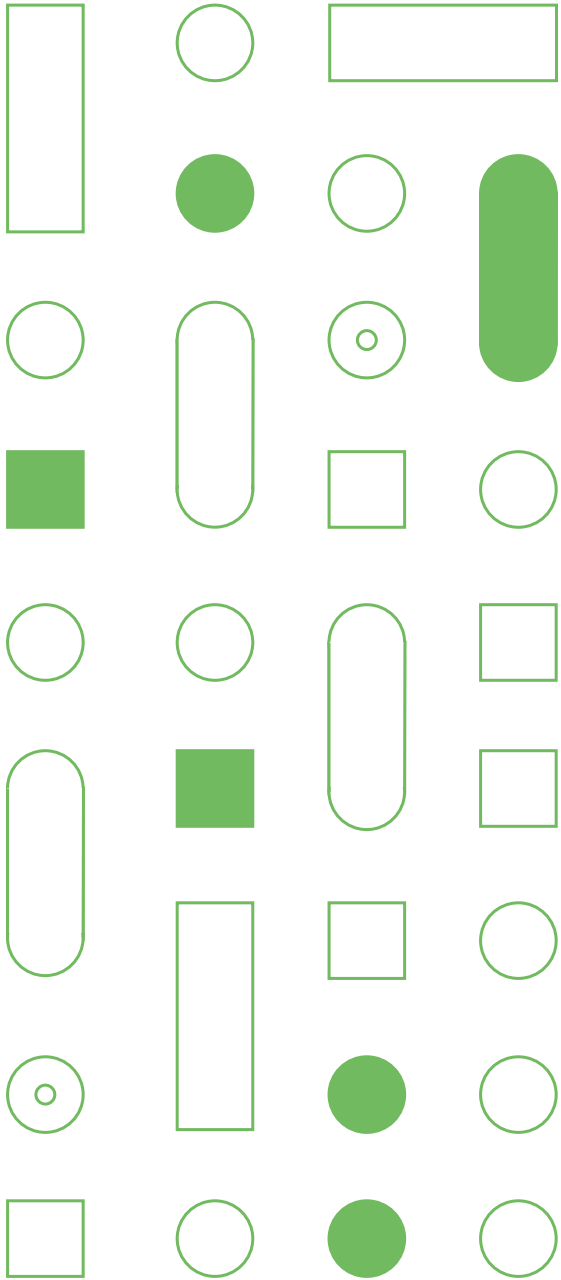
□ En pages 38 à 49 du guide, des **commentaires** fournis par les gérants des référentiels permettent d'avoir des informations pertinentes et approfondies sur la notation.

- Détails des coûts de certification
- Facilitations pour certains types d'entreprises
- Schéma de vérification

Critère	Nom du Référentiel		Définition	Notation				Notes pour votre référentiel	Preuves / Remarques / Commentaires
	Niveau 1	Niveau 2		1	2	3	4		
1	Visibilité		À quel point est-ce que le référentiel est connu et reconnu par les PME ou par les principaux clients en Suisse-Romande	Inconnu (ou très peu connu) dans le marché Suisse-Romande	Connu par certains acteurs internationaux ou sur d'autres marchés, mais peu développé en Suisse-Romande	Inclus dans le barème des marchés publics romands sans communication spécifique	Inclus dans le barème des marchés publics romands et effectuant une communication dynamique	4	Certification DD/RSE la plus diffusée en Suisse romande. Certification de référence dans les marchés publics.
2.1	Exhaustivité de la démarche	Protection de la mission	Une protection de la mission de l'entreprise est requise dans le schéma de labellisation ou de certification.	Non	Politique de la direction	Directive du Conseil d'administration	Modification des statuts	3	Une déclaration d'engagement de la Direction est exigée, qui implique forcément le Conseil d'administration. 2 est l'exigence minimale, 3 donne droit à des points supplémentaires.
2.2		Exhaustivité des attentes	A quel point le référentiel entre dans le détail de la structure et des activités effectuées	Requiert de répondre à quelques questions génériques	Requiert de répondre à quelques questions et à fournir quelques documents	Requiert de fournir des éléments de l'organisation et des activités liées au périmètre du référentiel	Requiert de fournir des éléments détaillés de l'organisation et des activités liées au périmètre du référentiel	4	Le bloc «Processus interne» exige notamment l'intégration du DD/RSE dans toutes les prestations/activités pertinentes de l'organisme, ainsi que dans tous ses processus internes (p.ex. achats, mobilité, gestion des sites, etc.)
2	Exhaustivité de la démarche		Moyenne des sous-critères (niveau 2)					3,5	
3.1	Création, développement, révision du label ou de la norme	Indépendance statutaire	l'entité qui développe le label ou la norme est indépendante par rapport à l'entité labellisée ou certifiée ou le fournisseur de conseils pour la certification.	Auto-label développé par une organisation pour elle-même	Organisation privée, gérée par des personnes indépendantes	Association à but non lucratif, dont les membres sont les organisations étant labellisées/certifiées ou les vérificateurs	Association à but non lucratif, dont l'adhésion est ouverte à toute organisation	4	L'entité qui développe le référentiel / label est totalement indépendante des entités labellisées. Le processus de création / révision se déroule entièrement sous la haute surveillance par l'Association Ecoparc.
3.2		Indépendance et représentativité des experts	les individus qui développent le label ou la norme devraient être les spécialistes représentant l'ensemble des parties prenantes du domaine du label ou de la norme, et pas uniquement des collaborateurs de l'entité qui détient le label ou la norme.	Le label est développé par les collaborateurs de l'organisation	Le comité de développement du label est composé minoritairement par des experts indépendants	Le comité de développement du label est composé majoritairement par des experts indépendants	Le label ou à la norme sont développés par des experts indépendants représentant l'ensemble des parties prenantes	3	Le comité de consultation lors de la dernière révision a rassemblé plus de 40 experts et parties prenantes représentatives des enjeux DD/RSE. Le pilotage et la validation se sont déroulés entièrement sous la haute surveillance de l'Association Ecoparc.
3.3		Consultation ouverte	le projet de label ou de certification devrait être soumis à une consultation ouverte et publique durant une période suffisamment longue pour que toutes les parties intéressées puissent soumettre leurs commentaires.	Il n'y a pas eu de consultation publique	Une consultation à un groupe prédéfini a été effectuée	Une consultation publique d'au moins 30 jours est effectuée sans que le synopsis de cette consultation ait été rendu public	Une consultation publique d'au moins 30 jours est effectuée et le synopsis de cette consultation est accessible au public	3	La procédure ouverte de révision a duré plus d'une année, en plusieurs étapes, avec plusieurs appels à contributions. Nous n'avons pas contre pas rendu public le résultat de la consultation, sauf aux personnes et entités ayant participé à la consultation.
3.4		Approbation par consensus	Les travaux sont censés être menés de manière consensuelle et impartiale, sans privilégier une partie par rapport à une autre. Il convient qu'aucun organisme ou catégorie de participants ne domine le processus d'élaboration.	Il n'y a pas eu d'approbation participative du label ou de la norme	Une décision à la majorité des membres prédéfinis a été effectuée pour valider le label ou la norme	Une décision à la majorité des membres (ouverte à toute organisation) a été effectuée pour valider le label ou la norme	Un processus clair permet tout membre qui le désire de participer à l'approbation par consensus du label ou de la norme	4	Les prises de position des participants ont été intégralement prises en compte. La décision sur la version finale a été prise par consensus par les parties prenantes participantes. La validation finale du référentiel a été faite par l'autorité de surveillance du processus, le comité de l'Association Ecoparc.
3	Création, développement, révision du label ou de la norme		Moyenne des sous-critères (niveau 2)					3,5	
4	Facilité d'implémentation		La capacité d'une organisation à répondre aux attentes du référentiel: 1) obtention des détails du référentiel, 2) avoir accès à des outils pour développer les éléments attendus, et 3) être en mesure d'effectuer les activités sans le besoin de ressources externes (consultants)	Référentiel à acheter avec une terminologie complexe à intégrer	Référentiel libre d'accès, sans démarche pouvant être effectuée de manière indépendante	Référentiel libre d'accès, avec des outils à disposition, mais qui nécessite néanmoins un support externe pour développer la démarche	Auto-évaluation avec un outil web à disposition libre d'accès, et des questions simples	4	Pour une autoévaluation, un accès gratuit est disponible (diagnostic rapide, simple, ne nécessitant a priori pas de prestations de consultants externes ni d'heures de travail importantes en interne): démarche « Benchmark for Future » (Observatoire suisse du Développement durable en entreprise) menée avec l'association Ecoparc: https://ecoparc.ch/BFF > Lien vers le formulaire d'inscription: https://okpilot.com/fr/subscribe/2 Pour atteindre la certification, l'outil payant est nécessaire, à prix modéré, ne nécessitant en principe pas de prestations de consultants externes ni d'heures de travail importantes en interne. Facilitations/synergies pour les organismes certifiés ISO 9-14-45001, ainsi que pour les organismes de petite taille / à faible complexité.

CONCLUSION

- Les grands groupes ont des demandes hétérogènes
 - Avoir sa propre démarche RSE permet de répondre plus facilement aux attentes des différents référentiels.
 - Certains secteurs commencent à développer des initiatives pour aligner leurs attentes.
- Les marchés publics ont leurs tabelles
 - L'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP) inclut les normes et labels dans un «Barème de notation du critère de la contribution du soumissionnaire au développement durable ».
 - Pour la canton de Genève, un règlement d'exécution est encore requis pour son entrée en vigueur.
 - Actuellement, au canton de Genève, l'accent est mis sur la durabilité du produit ou du service à fournir, plutôt que sur la structure de l'organisation.
- Les pratiques des entités de financement
 - Au contraire que certains pays, pas de statut spécifique d'entreprises durables définis dans la réglementation suisse.
 - Plus des critères d'exclusion que des facilitations pour les entreprises qui ont des démarches durables (à part pour la BAS qui utilise des critères d'encouragement).



 **effiquency**

yves.jobin@effiquency.ch

+41 79 734 29 69